

# Plan paysage

Le Plan de Paysage permet d'« appréhender l'évolution et la transformation des paysages de manière prospective, transversalement aux différentes politiques à l'œuvre sur un territoire, et de définir le cadre de cette évolution, sous l'angle d'un projet de territoire » (Source : MEDDE, Extrait de l'Appel à projet 2013 « Plans de Paysage »).

Il ne constitue pas un nouveau document réglementaire prescriptif mais un outil de prise en compte du paysage dans sa protection, sa gestion et l'aménagement à différentes échelles. La CASA a été retenue dans le cadre d'un appel à projet national lui permettant de réaliser un plan de paysage sur son territoire finalisé en 2016.

## Le Plan de Paysage, un projet pour la qualité de vie de la CASA

Il s'inscrit dans les différentes politiques menées sur le territoire CASA notamment au travers du SCoT, du PDU, du Programme de Développement durable « CASA'VENIR ».

Issu d'une démarche concertée entre les acteurs du développement du territoire le Plan de Paysage de la CASA vise à :

- Améliorer la qualité de vie de ses habitants (en agissant sur le paysage quotidien de l'habitat, du travail, des déplacements, des loisirs),
- Conforter l'attractivité de son territoire (en agissant sur le paysage des activités économiques et touristiques, y compris le paysage patrimonial),
- Préserver sa biodiversité (en agissant notamment sur le paysage agricole, forestier et de nature, en faveur du renforcement du lien homme-nature)
- Lutter contre le réchauffement climatique et s'y adapter (en agissant sur les paysages des activités et des énergies, de l'habitat, des mobilités).



Il est constitué :

- d'un diagnostic des paysages, des dynamiques identifiant 15 enjeux majeurs sur le territoire (tome 1)
- d'un projet de paysage identifiant les 6 objectifs de qualité paysagère et le programme d'actions (tome 2)

Ces 6 objectifs de qualité paysagère couvrent six thèmes d'actions : l'urbanisme et l'habitat, le

<https://www.agglo-sophiaantipolis.fr/vivre-et-habiter/amenager-et-developper-ses-projets/plan-paysage?>

développement économique et énergétique, les patrimoines naturel et culturel, l'agriculture, les mobilités, et l'animation du plan de paysage.

- › Pour intensifier la vie locale : PRÉSERVER ET ADAPTER NOS PAYSAGES HABITÉS
- › Pour valoriser notre économie : DIVERSIFIER NOS PAYSAGES D'ACTIVITÉS
- › Pour un territoire durable : RÉINVENTER ET PÉRENNISER NOS PAYSAGES AGRICOLES
- › Pour enrichir notre cadre de vie : GÉRER NOS ESPACES NATURELS ET CULTURELS
- › Pour apaiser nos modes de vie : ADOUCIR LE PAYSAGE DE NOS DÉPLACEMENTS
- › Pour mettre en œuvre et concrétiser les actions : ANIMER NOTRE PLAN DE PAYSAGE



Un projet de jardin ou d'aménagement : [Découvrez la palette végétale de la CASA en cliquant ici](#)